

*Initiatives ministérielles*

Au cours de son intervention, le député a cité des extraits de l'ouvrage *Second Opinion* rédigé par le Dr Michael Rachlis, homme que j'estime et appuie beaucoup, car il est l'un de mes électeurs. Les députés néo-démocrates ne sont pas sans savoir que le ministre ontarien de la Santé est saisi de bon nombre de recommandations formulées par le Dr Rachlis, et ce depuis plusieurs mois.

Le député adopte une attitude moralisatrice à la Chambre pendant que ses collègues néo-démocrates ne font absolument rien en Ontario. Ils radient les services médicaux et les médicaments pour les personnes âgées, faisant du régime d'assurance-santé de l'Ontario un programme de façade. Avant de lancer des flèches à la Chambre, que ce soit en notre direction ou vers nos collègues d'en face, le député devrait examiner le rendement de votre gouvernement néo-démocrate en Ontario.

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler de cette modification très importante de la Loi sur les brevets.

Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont fait un plaidoyer très vibrant en faveur de l'équilibre créé par le projet de loi C-91. Dans un discours qu'il a prononcé en septembre, le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales a expliqué comment le projet de loi dont nous sommes saisis établit un équilibre entre les impératifs du développement économique et les besoins des consommateurs qui doivent avoir accès à des médicaments dont le prix est raisonnable.

Même s'il s'agit d'un organisme relativement nouveau, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a fait de l'excellent travail en s'assurant que les hausses de prix des médicaments brevetés soient inférieures au taux d'inflation. Selon moi, grâce aux pouvoirs accrus que lui conférera ce projet de loi, le conseil pourra mieux surveiller les prix des médicaments déjà sur le marché et ceux des médicaments qui seront mis au point.

Je veux, moi aussi, examiner l'équilibre que créera ce projet de loi, mais au lieu de m'attacher aux besoins des producteurs et des consommateurs, je voudrais rappeler à la Chambre que les avantages économiques de cette mesure législative ont déjà commencé à se traduire par une plus vaste répartition des activités de recherche et développement d'un océan à l'autre. La Colombie-Britannique, la province que je représente, sera l'une des premières régions à bénéficier de ce nouvel équilibre.

Le secteur de la recherche en Colombie-Britannique est parfaitement conscient de l'importance du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Depuis que le gouvernement a annoncé son intention de réformer la

législation canadienne sur les brevets, nous avons reçu des lettres d'appui et d'encouragement de toutes les régions du Canada, notamment de la Colombie-Britannique.

Ainsi, le Dr Keith Dawson, de l'Université de la Colombie-Britannique, estime que la protection conférée par les brevets est essentielle si le Canada veut rester au premier plan dans le domaine médical et il est fortement en faveur d'accroître la protection conférée par les brevets de produits pharmaceutiques.

Le Dr E.L. Irvin, de Pitt Meadows, abonde dans le même sens: «Je crois qu'il est essentiel de continuer d'encourager les activités de développement des entreprises dans ce domaine.» Le Dr Irvin ajoute ceci: «À mon avis, un projet de loi sur les médicaments brevetés qui nous assujettira à des règles du jeu équitables par rapport aux autres pays du GATT constituera la meilleure garantie de notre croissance et de notre expansion dans le domaine de la recherche-développement.»

Deux autres médecins de New Westminster se sont également prononcés en faveur des modifications proposées à la Loi sur les brevets. Le Dr R. A. Kuritzky a écrit: «Je suis bien conscient des coûts et des efforts énormes qu'exigent la recherche et le développement visant à produire des médicaments brevetés, et je pense que votre initiative favorisera la R-D liée à ces médicaments, et ce au Canada plutôt qu'à l'étranger.»

De même, le Dr John Lien, également de New Westminster, a écrit: «Il est grand temps que le Canada emboîte le pas au reste du monde et assure une véritable protection des brevets à une industrie qui est prête à investir dans l'avenir immédiat et à long terme de ce pays. Nous bénéficierons directement d'une telle initiative, sans compter aussi les retombées comme le financement accru et les emplois plus nombreux dans le secteur de la recherche médicale.»

Ces résidents de la Colombie-Britannique sont conscients de l'importance de protéger les brevets si l'on veut créer un climat propice aux investissements, qui favorisera la recherche et le développement. J'ose dire que chacune de ces personnes espère qu'une bonne partie de ces nouveaux investissements profiteront aux laboratoires et aux installations de recherche de la Colombie-Britannique. La Chambre sait fort bien qu'en échange de la protection améliorée des brevets qui a été accordée en 1987, l'industrie canadienne pharmaceutique s'est fixée comme objectif d'augmenter ses investissements en recherche et développement, ceux-ci devant passer de 4,9 p. 100 du produit des ventes en 1987 à 8 p. 100 en 1991, puis à 10 p. 100 en 1996.